

---

# L'ABC : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES ÉLUS LOCAUX ET DE RESPONSABILISATION DES ACTEURS

## Gérer le territoire en prenant en compte la biodiversité

■ Gilles PIPIEN  
■ Philippe LÉVÊQUE  
■ Justine ROULOT

La biodiversité est partout sur Terre, et constitue la biosphère, cet espace (assez restreint d'ailleurs) où nous nous sommes développés. Les humains sont partie de cette biodiversité, comme l'ensemble des autres êtres vivants.

La biodiversité nous apporte des services multiples et variés : nous mangeons du vivant, nous exploitons les ressources fossiles qui constituent la biodiversité du passé, notre flore intestinale nous aide à digérer, les jardins nous émeuvent, etc. Elle est imbriquée dans nos activités, les conditionne et en dépend. Depuis le néolithique, avec l'agriculture et l'élevage, nous avons façonné les paysages et modelé le vivant. Ainsi, la biodiversité résulte du fonctionnement des territoires. En creusant un canal détournant les eaux de la Durance pour irriguer les plaines au sud des Alpilles, nous avons créé un écosystème spécifique, la Crau humide. Mais, en sommes-nous conscients ? Et sait-on la ménager, ne serait-ce que pour qu'elle continue à nous rendre des services demain, et après-demain à nos enfants ?

Ce fonctionnement de la biodiversité intriquée aux territoires, dans ce que maintenant l'on nomme des socio-écosystèmes, est complexe

et évolutif, avec des dynamiques sous-jacentes diverses. Prenons le temps de mieux comprendre, pour mieux ménager, et continuer à vivre sur les territoires, en ayant conscience des conséquences de nos actes et décisions, économiques en particulier. Comprenons les dynamiques, et veillons à comprendre les adaptations, en évitant de provoquer des transformations indésirables et irréversibles. Par exemple, après eutrophisation d'un lac, il est quasi impossible de le ramener à la vie, d'y voir se reconstituer des cycles d'enrichissement de la biodiversité ou alors il faut beaucoup de temps.

Il nous paraît donc important d'accompagner les acteurs d'un territoire à s'approprier une gestion consciente de la biodiversité, afin qu'ils puissent continuer à assurer un « ménagement » de leur territoire, mais en prenant en compte cette biodiversité. Il s'agit bien de s'assurer du futur du vivant sur leur territoire, leur avenir en dépend.

Comme par ailleurs en France, une part importante en matière d'aménagement s'exerce au niveau communal (par exemple via les PLU), ou intercommunale (par exemple via les SCOT ou les chartes des PNR), nous proposons, à la croisée des

écosystèmes et des communes, de mobiliser **l'atlas de la biodiversité communale**. Ce dernier, aussi nommé « ABC », constitue un outil pour la compréhension de la dynamique de la biodiversité dans et avec un territoire, en vue d'agir. C'est un remarquable outil d'aide à la décision sur la biodiversité, pour les acteurs d'un territoire, pour les élus, décideurs de l'aménagement.

## Une connaissance insuffisante de la biodiversité en France : quelles conséquences ?

La France n'a pas mis les moyens suffisants sur un point clé de la connaissance, et considéré comme tel depuis longtemps et par la majorité des stratégies de préservation : l'identification des espaces ayant un caractère particulier (rareté, régression importante, faible réversibilité en cas d'altération d'espèce(s) ou de communauté(s)), ceci avec une exhaustivité suffisante. En effet, ce travail est indispensable pour comprendre les interactions entre les espaces et mettre en place une réelle politique de ménagement du territoire qui doit s'appliquer en priorité sur ces espaces.

C'était dès 1987 l'ambition de l'inventaire ZNIEFF ou zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, mais celui-ci n'a jamais été doté des moyens appropriés. Ainsi, il se résume trop souvent à une compilation de données (essentiellement récoltées grâce des naturalistes bénévoles) sans caractère d'exhaustivité suffisant et souvent encore trop imprécises.

Dans les années 1990, dans le cadre de la mise en place de Natura 2000, l'Union européenne propose de cofinancer l'identification des

espaces abritant des espèces ou habitats d'intérêt communautaire sélectionnés par la Directive en fonction de critères de rareté ou de menace à l'échelle européenne. Le Portugal et l'Espagne qui sont comme la France très en retard sur l'identification de leur patrimoine naturel par rapport à l'Europe du Nord, en profitent pour combler leurs lacunes, tandis que la France, elle, ne se porte pas candidate.

Puis, la modernisation des ZNIEFF se fait dans les années 2000 mais dans les mêmes conditions qu'à leur création et arrivent les schémas régionaux de cohérence écologique. Ces derniers permettent de regrouper et valoriser un ensemble de données existantes, ce qui est positif, mais ils restent trop souvent imprécis voire lacunaires au regard de l'échelle trop grande des cartographies et de l'« incomplétude » des données manquantes par inventaires.

Ainsi, dans la grande majorité des cas, les enjeux de biodiversité sur le territoire, y compris de premier ordre ne sont pas connus. Une grande proportion voire la majorité des dossiers de demande de dérogations pour destruction d'espèces protégées concernent des espaces non répertoriés dans les cartographies officielles.

Or, l'étude d'impact – et les démarches de connaissance qui l'accompagnent – intervient lorsque le projet est très avancé, autrement dit quand les décisions d'aménagement comme la Déclaration d'utilité publique (DUP) ont été prises. C'est très difficile alors de modifier les projets et donc d'éviter la destruction ou la dégradation des éléments de biodiversité remarquables, non identifiés lors des démarches de connaissance officielles ayant lieu en amont. Les quelques sites « sauvés »

par la mobilisation citoyenne ou l'action d'un fonctionnaire territorial n'ont qu'un effet global marginal face aux destructions qu'il eût été raisonnable et possible d'éviter. Par ailleurs, « ces sauvetages » se font dans un contexte très conflictuel, ce qui génère ensuite un effet secondaire particulièrement dévastateur : pour nombre d'élus locaux et de professionnels de l'aménagement, la biodiversité se résume à une contrainte. Connaître en amont serait en fait bénéfique pour tout le monde, y compris pour les activités économiques.

Par ailleurs, trop souvent les études d'impact ne prennent en compte qu'une partie infime des dommages subis par la biodiversité, la grande majorité des atteintes se faisant sans qu'aucun diagnostic n'ait été effectué. Ainsi, la biodiversité meurt avant tout du silence.

Donner une information fiable et précise en amont des décisions d'aménagement sur les enjeux biodiversité des territoires, c'est le préalable indispensable pour réduire notre empreinte écologique sur les écosystèmes. Et c'est la vocation de l'ABC.

## **L'ABC, un outil pour mieux connaître et mieux aménager**

Force est de constater qu'on ne dispose, avec ces grands inventaires nationaux, que d'éléments fragmentés, à des échelles pas toujours pertinentes, et se limitant à des inventaires d'espèces, sans appréhender les interrelations, qui font la réalité du fonctionnement du vivant.

L'Atlas de la biodiversité communale constitue un moyen d'agir en amont par l'identification des zones à enjeux pour la biodiversité dans les territoires. Plus encore qu'un outil, c'est une démarche progressive et mobilisatrice : partant de la connaissance, elle permet à travers différentes étapes de définir les « enjeux biodiversité » de la commune (ou intercommunalité) ouvrant la voie à une action positive du conseil municipal, des acteurs et des habitants, en synergie.

En résumé, c'est un outil simple et pédagogique pour :

- ➔ apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment exhaustive et synthétique pour permettre une prise en compte précise des enjeux biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans les documents d'urbanisme et orientations d'aménagement ;
- ➔ favoriser le rapprochement des agents communaux, des acteurs locaux (agriculteurs, usagers de la nature, entreprises, associations...) et des habitants avec la nature locale en leur faisant prendre conscience de la richesse biologique de leur commune ;
- ➔ se pencher et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques et les tendances locales en identifiant les activités locales et leurs dépendances et impacts sur la biodiversité (ex : étalement urbain, activité minière, agricole...);
- ➔ et ainsi impliquer les acteurs locaux pour, en concertation, construire des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune.

Dans la commune de Plérin-sur-Mer en Côtes-d'Armor, l'ABC a permis, en période de révision des documents d'urbanisme et de planification de la commune, d'intégrer les premiers enjeux mis en lumière dans la gestion du territoire. A terme, le conseil municipal souhaite créer des liaisons entre les « réservoirs » de biodiversité identifiés sur le territoire et va inscrire cette trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ainsi que le fonctionnement urbain via la gestion des espaces verts et des territoires communaux, la gestion des emprises d'une entreprise implantée localement ou encore les choix d'aménagement de la commune.

## L'importance du rôle de l'expert écologue

Un des piliers du succès de la démarche ABC est l'accompagnement de la commune ou intercommunalité par un ou plusieurs experts écologues compétents. Cet accompagnement doit permettre de développer le rôle que doit jouer l'expert écologue afin d'aller jusqu'à révéler le fonctionnement écologique passé et présent du territoire, les liens entre les usages de l'espace et la biodiversité qui y est présente. L'expert n'est pas que naturaliste et présent pour identifier des espèces, il joue un rôle important pour aider les élus et habitants à mieux comprendre leur territoire, et donc à se l'approprier. Par ailleurs, son expertise permet de révéler les dynamiques qui sous-tendent le socio-écosystème local.

Au niveau technique, pour fonctionner, cette expertise écologique doit s'appuyer sur les principes suivants :

- ➔ Utiliser un groupe suffisant d'indicateurs dont les espèces à enjeux pour lesquels les enjeux seront recherchés de manière systématique dans les espaces favorables afin d'arriver à une exhaustivité supérieure à 90 % des espaces concernés. Cela constitue un ensemble de base composé en premier lieu par les plantes vasculaires et les habitats, puis les vertébrés, quelques groupes d'invertébrés relativement simples à inventorier et qui sont de bons indicateurs (Odonates, Orthoptères, Rhopalocères), le tout possiblement complété par des espèces à enjeux d'autres groupes connus ou présents potentiellement sur le territoire.
- ➔ Disposer d'outils d'évaluation des enjeux robustes, idéalement des listes rouges selon la méthodologie UICN pour l'ensemble des groupes concernés. L'actuelle démarche engagée par l'Etat et le comité français UICN visant à publier des listes rouges à l'échelle des régions (à 22) va dans le bon sens, même si on peut regretter le manque d'uniformisation des grilles d'évaluation mises en place.
- ➔ Réaliser une cartographie des habitats approchant l'exhaustivité du repérage des habitats à enjeux (ou déterminants pour des espèces à enjeux). Cette cartographie des habitats est indispensable pour visualiser et comprendre ensuite le fonctionnement écologique global du territoire et les interactions entre espaces.

L'ensemble des étapes méthodologiques de la démarche est décrite en détails dans le guide méthodologique produit par le

Ministère de l'écologie et co-rédigé par notre association et sa fédération France nature environnement.<sup>1</sup>

Ainsi, les expérimentations de la démarche, historiquement menées par certains parcs naturels régionaux et portées actuellement par le ministère de l'Écologie, montrent une chose : de la biodiversité dite « remarquable » il y en a partout. Plus de 97 % des communes françaises possèdent au moins un « hot-spot » de biodiversité qu'il convient de préserver ! Ce qui va varier, ce sont les superficies concernées (par exemple 2000 m<sup>2</sup> ou 200 ha) et la structuration des enjeux (un ou quelques grands sites à enjeu ou bien une mosaïque de petits espaces, un ou quelques habitats qui concentrent les enjeux ou bien une palette diversifiée d'entités écologiques concernées). Ainsi, c'est par cette expertise écologique que ces espaces ont pu, dans les « communes ABC », être identifiés et qu'ils peuvent être réellement pris en compte sans difficultés majeures.

Enfin, point essentiel, l'expertise du « sachant » doit être traduite pour les « novices », afin de favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux par les élus, techniciens et populations concernées. Ainsi, l'écologue doit se faire bon pédagogue. C'est aussi à cela que sert la cartographie des zones à enjeu sur le territoire. Cela permet aux élus d'avoir une connaissance directement opérationnelle pour la prise de décision dans la gestion de leur commune et aux agents, une visibilité des zones sur lesquelles vont devoir se concentrer les efforts.

1. Ce guide est téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide-demarche-ABC-version-23-10-2014-1.pdf>

A Maurepas, en Seine-et-Marne, la réalisation de l'ABC a été l'occasion d'un moment fort d'échange avec différents acteurs (élus, services communaux, bureau d'étude en charge du PLU, services de la Région Ile-de-France, Office national des forêts...) et les habitants. Lors de la présentation du diagnostic à la population, la salle municipale était comble. Une dynamique de partenariat a entraîné une collaboration avec les professeurs du lycée et leurs élèves. Un changement de regard de la population sur la nature s'est produit et se traduit dans la façon dont les habitants entretiennent leurs jardins. Par ailleurs, quand la ville entreprend des projets d'aménagement ou la construction de bâtiments, l'étude d'impact environnementale se fonde sur le diagnostic ABC et permet de diriger les aménagements vers les espaces où il y a le moins d'enjeu pour la biodiversité et de réduire in fine les impacts des constructions sur la biodiversité.

## **Pour aller encore plus loin : prendre en compte les socio-écosystèmes**

La compréhension de la biodiversité d'un territoire nécessite de partir d'une analyse du fonctionnement du vivant qui va au-delà du simple comptage d'espèces. Il faut repérer les interrelations, comme les chaînes trophiques. D'une manière générale, qu'est-ce qui influence le vivant sur ce territoire ? Il faut commencer d'abord en analysant les grands ensembles biogéographiques dans lesquels le territoire s'insère : le village alpin s'insère dans une vallée, ou enjambe un col ; Paris se situe par exemple au cœur d'une grande vallée alluviale. La géographie du

vivant s'appréhende par les diverses échelles qui s'entrelacent, et dans un contexte climatique donné. Ainsi, il s'agit d'abord de tenter une compréhension générale du territoire, de son insertion dans des biogéographies larges, y compris via les démarches de planifications existantes, comme les SRCE ou les SGAGE...

L'ABC peut permettre cette nécessaire prise en compte. Le naturaliste ne devra dès lors plus seulement cibler les habitats et espèces menacés mais aussi analyser les hétérogénéités et continuités écologiques présentes sur le territoire. Et les dynamiques ne peuvent réellement s'appréhender qu'en ayant une profondeur historique. Pourquoi la présence de ces châtaigniers ? La toponymie, l'écoute des anciens, la consultation de registres, par exemple des récoltes, celle d'anciens inventaires naturalistes, etc... constituent autant de données permettant de superposer des photographies dans le temps et d'en déduire des tendances ou de repérer des ruptures (comme un remembrement ou l'introduction d'intrants).

Et alors, il faut élargir le regard aux activités humaines, à l'économie, aux cadres culturels locaux, aux attentes fortes et images que portent les populations (le beau, le propre, c'est le gazon bien tondu, par exemple ; ou, le développement économique qui se mesure à l'aune du nombre de permis de construire, etc.), il faut entrer dans l'analyse des socio-écosystèmes. Le naturaliste doit soulever sa loupe et observer l'alentour, afin d'inventorier (il sait faire !) et de comprendre les activités humaines impactant ou dépendant de la biodiversité : l'histoire, les moteurs économiques et sociaux, l'évolution de l'urbanisation et de l'agriculture, les enjeux majeurs pour la biodiversité

(baisse ou disparition d'activités, accroissement d'activités, etc.), les tendances et les dynamiques.

L'ABC doit alors interpeller d'autres spécialistes, faisant parti ou non des acteurs locaux : économiste, géographe, historien du patrimoine culturel, écotoxicologue etc. En effet, la bonne santé des milieux s'appréhende aussi au travers de sa teneur en divers produits chimiques ou en métaux lourds (la teneur en oxygène d'un milieu aquatique, la teneur en PCB, en produits pharmaceutiques, etc.). L'écotoxicologue peut apporter des éléments utiles pour la compréhension des situations.

On peut aussi estimer la santé de la faune sauvage, voire l'existence de zoonoses (comme par exemple la présence de la maladie de Lyme ou du Chikungunya). Mais ceci peut aussi mettre en évidence les conséquences positives d'activités humaines pour la biodiversité, comme l'ouverture des milieux par le pastoralisme, l'alimentation des nappes par l'irrigation gravitaire, etc. Le naturaliste peut alors, en particulier, dresser des cartes des influences, des tendances, des menaces, etc.

L'ABC peut également proposer des projections dans l'avenir. Voici quelques exemples : en vingt ans, cette commune a perdu en moyenne 1 000 ha de terres agricoles, avec des surfaces cultivées passant de 40 000 à 20 000 ha, donc, dans vingt ans... il n'y aura plus d'agriculture dans la commune. Ou, la forêt a gagné de l'ordre de 100 ha par an il y a 50 ans, mais avance aujourd'hui à la cadence de 200 ha par an. Ou, l'effondrement de la culture classique de la vigne a rendu 10 000 ha de vignoble à la friche en 10 ans, faisant exploser le risque d'incendies aux abords des lotissements d'une périurbanisation accélérée. Le camp militaire créé en 1945, a permis, en interdisant

tout accès public, la préservation de la biodiversité, et est devenu un véritable réservoir refuge etc.

Ainsi, la biodiversité apparaît non pas dans une liste d'espèces, mais bien dans un entrelacs de dynamiques humaines, dont les listes d'espèces peuvent être des indicateurs de tendances actuelles. Le spécialiste dispose dès lors d'outils pour entamer le dialogue avec les acteurs locaux : que pensez-vous de ces tendances ? Avez-vous d'autres éléments ?

Il nous semble que la démarche ABC devrait être favorisée en premier lieu pour être largement déployée sur l'ensemble du territoire national mais aussi pour pouvoir aller encore plus loin et ouvrir cette porte de l'analyse des socio-écosystèmes.

## Le passage du diagnostic à l'action

### Pour une « reconnexion » des habitants avec leur territoire

Pour faire adhérer les acteurs et les habitants à la démarche ABC, il faut montrer les enjeux, expliquer pourquoi ils sont là, ainsi que faire comprendre la structuration écologique du territoire. Emmener le conseil municipal en « safari » sur sa commune ou faire des réunions publiques sont des actions essentielles. Les acteurs et citoyens sont fascinés de découvrir qu'il y a, à deux pas de chez eux, un petit crapaud dont le mâle prend soin de ses œufs en les enroulant sur ses pattes arrière, ou que pousse la myrtille qu'ils associent à des espaces lointains.

L'ABC c'est aussi une partie de l'histoire d'une commune et de ses habitants, de l'archéologie du paysage. On retrouve les traces, parfois infimes mais suffisantes pour indiquer des usages anciens.

Les sociétés d'histoires locales peuvent être utilement impliquées. Par ailleurs, la population adhère souvent très bien, ce qui permet de passer rapidement à des actions dont le résultat sera significatif sur la biodiversité. Un bon exemple est la mise en place d'un plan de veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Ainsi, les habitants qui détectent des espèces indésirables signalent leur localisation aux services techniques qui interviennent.

A Haussimont, petite commune agricole de la Marne, la réalisation de l'ABC a permis aux habitants de redécouvrir l'histoire de leur territoire et les rapprocher de leur patrimoine naturel. En effet, l'expert écologue leur a fait identifier une espèce très commune près de chez eux : le thym serpolet, appelée aussi vulgairement la « pouille ». Or, cette espèce est sans doute liée en partie à l'appellation « Champagne pouilleuse » bien connue des habitants. Ces derniers ont pris conscience que cette dénomination, liée dans les esprits au caractère historiquement peu fertile de leurs terres, était rattachée à la présence de cette espèce inféodée aux milieux ouverts pauvres en nutriments, autrement dit les savarts champenois où paissaient les moutons à l'ère pré-industrielle de la région. A partir du partage de cette découverte, le spécialiste a pu aborder avec le conseil municipal et les habitants – dont plusieurs agriculteurs – la question de la préservation des petites pelouses calcicoles à fort enjeu sur la commune, ainsi que celle de l'importance de maintenir des populations de plantes messicoles (coquelicot, bleuet...) proches des cultures.

En conséquence, plusieurs actions sont en cours pour protéger ces espaces de la constructibilité (inscription en zone N dans le PLU) et mieux les gérer (projet de réserve naturelle régionale sur un site, projet de conservatoire des plantes messicoles sur un autre, amélioration de la gestion des espaces communaux via des fauches tardives...).

## La co-élaboration

Tous les acteurs concernés doivent donc être autour de la table, pour écouter, puis compléter et proposer. Cela inclut les décideurs et il faut ainsi aller au-delà des porteurs de projets (surtout ne pas se limiter à l'adjoint au maire en charge de l'environnement !), les représentants des activités humaines à enjeu pour la biodiversité, les associations d'habitants et de protection de la nature ainsi que les agents en charge de la gestion des espaces communaux.

Le diagnostic expert doit servir de socle. Ainsi, il faut le partager via des visites de terrain et le compléter, c'est-à-dire accepter d'aller au-delà des priorités écologiques pour considérer aussi l'importance des aspects socio-culturels.

## L'importance des orientations pour l'action et des premières actions exemplaires

A l'inverse d'un inventaire d'une étude d'impacts pouvant avoir une valeur juridique (via la notion d'erreur manifeste d'appréciation), l'ABC n'est pas une contrainte, mais bien un guide partagé, qui permet de comprendre les enjeux en amont pour diriger les efforts de ces actions là où c'est le plus pertinent. Il constitue en quelque sorte une clé de lecture de son territoire afin de diriger l'action.

Il doit donc permettre de dégager de grandes orientations, peu nombreuses, clairement exprimées et compréhensibles par les acteurs. Ces dernières s'articulent au moins autour des grands axes suivants :

- ➔ protéger les espèces menacées et rares ainsi que les habitats naturels à fort intérêt pour la biodiversité (habitats d'intérêt communautaire, rares ou menacés) ;
- ➔ ce qui signifie préserver et/ou restaurer les zones à enjeu du territoire identifiées sur la cartographie ;
- ➔ de manière plus globale, renforcer les capacités d'évolution de la biodiversité, via le maintien et l'accroissement de l'hétérogénéité des paysages et la préservation et la constitution de continuités écologiques (la trame verte et bleue) ;
- ➔ préserver et renforcer les services écologiques, dont ceux pour la santé ;
- ➔ former et sensibiliser les acteurs locaux et les habitants à la biodiversité locale, notamment via des actions mobilisant cette population (jardins partagés, oasis nature, etc.) ;
- ➔ fixer de grandes orientations pour l'aménagement et le développement durable local, dont la densification urbaine et l'optimisation des infrastructures existantes, mais aussi l'évolution des cultures et pratiques agricoles, ou celle des usages des espaces naturels et les traduire dans les outils appropriés (document d'urbanisme, plans de gestion...) ;
- ➔ faire évoluer la gestion des espaces communaux afin qu'elle soit plus favorable à la biodiversité.

Par ailleurs, la meilleure méthode pour vérifier la pertinence et la compréhension de ces orientations, consiste à mettre en place des expériences. Le travail partagé doit

permettre de se donner des pistes d'actions, traduisant concrètement les orientations. Il sera crédibilisé par de premières expériences concrètes, expliquées et mises en valeur. Ces expériences montrent à la population, bien au-delà des acteurs directement mobilisés, l'objectif du travail. On peut profiter de visites du public pour échanger, expliquer, écouter, etc. Peu à peu, le spécialiste se met en retrait, et laisse les porteurs de projets tirer la charrue, pour mettre en place un plan d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire. Les actions visant la préservation et la restauration des espaces à enjeu peuvent être accompagnées d'actions plus « classiques » de sensibilisation et de mobilisation des citoyens comme par exemple supprimer les intrants dans les jardins partagés, repérer et arracher l'ambrosie, replanter des arbres dans la zone d'activité, etc.

Dans la commune de Réchicourt-le-château en Moselle, l'ABC réalisé par le Parc naturel régional de Lorraine a permis de révéler l'existence d'une prairie à Œillets superbe, une des seules de l'Est de la France. Avec l'aide du Conservatoire des Sites Lorrains, la mairie a assuré sa préservation et a permis à un agriculteur de s'y installer s'il s'engageait à respecter un cahier des charges préconisant des fauches tardives, un pâturage peu intense, et le maintien des arbres et arbustes dans la mesure du possible. L'espace a été aménagé pour permettre sa fréquentation en expliquant l'intérêt du site sur des panneaux informatifs pour les habitants et visiteurs.

### Le suivi et l'actualisation

L'ABC constitue davantage une démarche qu'un diagnostic traduit dans un plan d'actions. Il permet de se donner une trajectoire vers un « bon état écologique » de son territoire.

Pour ce faire, il est indispensable que les porteurs mettent en place un suivi et animent la démarche pour qu'elle puisse perdurer. Par exemple, le spécialiste mobilisé au départ peut assurer une sorte de permanence par une participation à des rendez-vous réguliers où, avec tous les acteurs, on mesure le chemin parcouru, et on formalise des étapes nouvelles à franchir. Comme les SDAGE qui sont régulièrement revus et réactualisés, l'ABC mérite aussi des temps d'actualisation.

Dans le même sens, il importe ainsi de se donner des indicateurs qui peuvent être bien sûr des listes d'espèces ou d'espaces à conserver, mais aussi des teneurs en éléments chimiques, des surfaces non artificialisées, etc. Ces indicateurs sont eux aussi à co-construire au vu des enjeux mis en évidence par l'ABC et des objectifs que l'on s'est donnés.

### Un outil mobilisable à diverses échelles

Nous avons ici plus particulièrement présenté l'approche au niveau d'une commune. Mais la méthode est tout-à-fait adaptée à d'autres échelles, comme celle d'un quartier, ou au contraire d'une agglomération, voire d'un parc naturel régional, ou en liaison avec une procédure de planification (comme un SCOT). Des entreprises s'y sont essayé, soit sur leurs implantations, soit plus globalement.

En fait, soit on entre par un territoire institutionnel a priori, soit on part d'une analyse des socio-écosystèmes pour se donner une échelle plus pertinente.

Ce dernier cas est un bon exemple de co-élaboration initiale avec les acteurs.

Et la bonne échelle n'est pas nécessairement celle de la commande de l'étude naturaliste, qui s'attachera surtout aux échelles écosystémiques

et biogéographiques. Il faut se placer en fait plus au niveau de l'échelle de la décision puis de l'action : un terroir AOC, un bassin de rivière (pour lequel se prépare un SAGE, un massif forestier (dont on révisé le plan de gestion), une commune (PLU), une intercommunalité (SCOT, PNR, contrat local de santé). L'ABC prépare la traduction du ménagement de la biodiversité dans les documents de gestion de l'aménagement du territoire.

On peut croiser les échelles des écosystèmes avec celles des institutions ou des acteurs (l'AOC, l'arrière-pays d'un port, le rayon de distribution d'une carrière...). Ensemble, on décide de l'échelle de travail pertinente : le massif forestier (avec un PIDAF), le bassin versant d'une rivière (avec son schéma d'aménagement de gestion des eaux), la commune (et son PLU), l'intercommunalité (SCOT, PNR, SAGE et contrat de milieux aquatiques, contrat local de santé)...

## Conclusion

L'ABC est, en quelque sorte, une méthode, avec sa rigueur, mais aussi sa souplesse. Chaque territoire va inventer son ABC, en fonction des enjeux de biodiversité présents mais aussi des initiatives ou volontés locales. Dès lors, il est important de partager et de confronter les expériences. Une animation nationale ou régionale peut contribuer à l'enrichissement des démarches. De plus, la capitalisation des expériences peut aider à améliorer la méthode, les questionnements.

L'ABC doit devenir une politique prioritaire du ministère de l'Ecologie et une mission phare de la future Agence française pour la biodiversité. La démarche, comme cela a été évoqué par la ministre de l'Ecologie, devrait être associée à celle des territoires à énergie positive formant ainsi une réponse plus globale aux enjeux de la transition écologique. L'agence devra elle travailler avec les

acteurs qui peuvent être des relais : les associations, les institutions fédérant des collectivités territoriales engagées, comme la fédération des parcs naturels régionaux ou les associations d'élus, telles que les Ecomaires ou l'Association des maires de France. Ces institutions peuvent d'abord jouer un rôle clef de sensibilisation puis de formation. Dans le prolongement, il serait utile de mobiliser le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) afin d'engager une appropriation du « ménagement » de la biodiversité par l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

Ce travail de terrain, concret, bien approprié peut et doit permettre de construire la Trame verte et bleue « par le bas ». Les ABC concrétisent et enrichissent les SRCE. Ils donnent corps aux divers concepts clés d'hétérogénéité des paysages, de continuités écologiques, de services écosystémiques, de capacités d'évolution de la biodiversité, de fonctionnement ou de « bon état écologique » des écosystèmes et des socio-écosystèmes. Il peut donner localement un cadre de référence à la protection d'espèces menacées, à la préservation de types d'habitats et aux procédures Eviter/Réduire/Compenser.

Ainsi, l'ABC est un outil stratégique pour la prise en compte de la biodiversité par les élus et leurs habitants, afin de faire « vivre » nos territoires au sens propre comme au sens figuré.

Les 23, 24 et 25 septembre 2015 s'est tenu le 1<sup>er</sup> colloque national sur les Atlas de Biodiversité Communale (organisé par Vivarmor Nature, Humanité et Biodiversité en était l'un des partenaires). Des actes seront publiés.